

Communiqué de presse

Succès de l'augmentation de capital avec maintien du DPS Groupe TERA lève 1,01 M€ pour accompagner son développement

- Demande globale de 1,50 M€, soit une offre sursouscrite à hauteur de 1,49 fois le montant initial
 - Augmentation de capital par émission de 503 668 actions nouvelles au prix de 2 €
 - Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles le 30 janvier 2025
- **Une opération adaptée aux ambitions de développement de notre activité en construction de fournisseur de données environnementales**
 - De nouvelles ressources principalement pour accompagner le développement de l'activité digitale de Groupe TERA qui repose sur la fourniture des données environnementales, en particulier dans le cadre du partenariat (annoncé le 17 novembre 2021) avec Flowbird, un des leaders mondiaux dans les technologies de mobilité urbaine
 - De fortes ambitions pour ce nouveau service unique de par la densité des points de mesures intégrés dans des horodateurs

Crolles, Isère, (France), le 28 janvier 2025, 17 h 45 - Groupe TERA (FR0013429404 – ALGTR), acteur majeur de l'analyse, de la mesure et de la valorisation en temps réel de la qualité de l'air (la « **Société** »), annonce le succès de son augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription (« **DPS** ») des actionnaires pour un montant global de 1 007 336 €, qui s'est déroulée du 14 janvier au 23 janvier 2025 (l'« **Opération** »).

Pascal Kaluzny, fondateur et Président-Directeur Général, déclare : « Je suis ravi du succès de cette augmentation de capital qui a suscité une demande 1,49 fois supérieure au montant initial proposé. Je tiens à remercier tous nos actionnaires qui continuent à nous accompagner pour la poursuite de notre développement.

Aujourd'hui, nous disposons des moyens nécessaires pour poursuivre nos développements dans la valorisation des données environnementales et ainsi être en capacité de rapidement commercialiser une nouvelle offre de services ».

Principales modalités de l'Opération

Cette augmentation de capital avec maintien du DPS a fait l'objet d'une demande globale de 749 664 actions au prix unitaire de 2€, représentant une sursouscription de 1,49 fois l'offre initiale et un montant total demandé de 1 499 328 euros. Cette demande se décompose comme suit :

- 473 877 actions demandées à titre irréductible,
- 275 787 actions demandées à titre réductible.

La demande d'actions à titre irréductible a été servie à hauteur de 100% et la demande de souscription à titre réductible a été partiellement servie, à hauteur de 29 791 titres, permettant de couvrir à 100% le nombre de titres de l'offre.

Pour rappel, préalablement au lancement de l'augmentation de capital, la société avait reçu des engagements de souscription et de garantie à hauteur de 75% du montant brut de l'Opération, soit 755 502 €, de la part des fondateurs de Groupe TERA directement et au travers de leur holding, la SAS P2LV.

Les fondateurs de Groupe TERA ont été alloués à hauteur de 304 954 actions nouvelles, directement et à travers P2LV, représentant un montant de 609 908 euros.

L'augmentation de capital est réalisée par l'émission de 503 668 actions nouvelles au prix de 2 €, soit un montant brut de 1 007 336 €, représentant 100% de l'offre initiale.

Le capital social hors prime d'émission de la Société post-augmentation de capital s'élèvera à 1 007 336,75 €, divisé en 4 029 347 actions de 0,25 € de valeur nominale chacune.

Répartition du capital

La répartition du capital de la Société, **avant la réalisation** de l'Opération, était la suivante :

Actionnaires	Nombres de titres	% de détention
P2LV	1 673 392	47,46 %
Pascal KALUZNY	96 604	2,74 %
Laurent DEBARD	85 800	2,43 %
Laurent LEQUIN	94 854	2,69 %
Vincent RICARD	19 320	0,55 %
Public	1 504 467	42,67 %
Auto-détention	51 242	1,45 %
TOTAL	3 525 679	100,00 %

À l'issue du règlement livraison, qui aura lieu le 30 janvier 2025, le capital social de Groupe TERA, à la connaissance de la Société, sera constitué de 4 029 347 actions, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombres de titres	% de détention
P2LV	1 935 234	48,03 %
Pascal KALUZNY	110 404	2,74 %
Laurent DEBARD	98 705	2,45 %
Laurent LEQUIN	108 203	2,69%
Vincent RICARD	22 378	0,56%
Public	1 703 181	42,27%
Auto-détention	51 242	1,27%
TOTAL	4 029 347	100,00 %

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth® à Paris, le 30 janvier 2025. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur Euronext Growth® et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0013429404 et le mnémonique ALGTR.

- Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action

L'incidence de l'augmentation de capital sur la quote-part des capitaux propres – Part du groupe par action (calculs effectués sur la base de capitaux propres – Part du groupe de 1 848 K€ au 30 juin 2024) est la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action	Base non diluée	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles*	0,52 €	1,46 €
Après émission de 503 668 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,71 €	1,52 €

* Sur la base de 3 525 679 actions composant le capital social avant l'Opération

** Sur la base de 140 002 actions maximum à émettre dans le cadre de la conversion des obligations convertibles OCAO2023

- Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'augmentation de capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital et ne souscrivant pas à celle-ci est la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action	Base non diluée	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles*	1,00 %	0,96 %
Après émission de 503 668 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,88 %	0,85 %

* Sur la base de 3 525 679 actions composant le capital social avant l'Opération

** Sur la base de 140 002 actions maximum à émettre dans le cadre de la conversion des obligations convertibles OCAO2023

Facteurs de risque

Les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont exposés dans le rapport annuel au titre de l'exercice 2023 et le rapport financier du 1er Semestre 2024 disponibles sur le site internet de la Société ([www. https://groupe-tera.com](https://groupe-tera.com)). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Fonds de roulement

La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net, post-Opération, est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date du présent communiqué de presse.

Cadre juridique de l'Opération

Prospectus - En application des dispositions de l'article L. 411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »), l'augmentation de capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 M€.

Assemblée générale ayant autorisé l'émission - L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 29 juin 2023 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une société du groupe), dans les conditions fixées dans la 9ème résolution.

Décision du Conseil d'Administration de faire usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale pour procéder à l'émission - En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa séance du 06 janvier 2025, nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription.

BALO - Un avis aux actionnaires relatif à la présente Opération a été publié le 8 janvier 2025 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Codes de l'action Groupe TERA

Code LEI de la Société :	9695007D9COFPA5V9V67
Classification ICB :	50202030, Electronic Equipment: Pollution Control
Lieux de cotation :	Euronext Growth® à Paris
Libellé de l'action :	Groupe TERA
Code ISIN de l'action :	FR0013429404
Mnémonique de l'action :	ALGTR

À propos de Groupe TERA

Groupe TERA, créé en 2001 et employant 101 salariés à fin décembre 2023, est un leader de la mesure, de l'analyse et de la valorisation en temps réel de la qualité de l'air. Le Groupe est actuellement l'un des seuls acteurs dans le monde à être présent sur toute la chaîne de valeur de la qualité de l'air, pouvant ainsi répondre à l'ensemble des besoins de ses clients en s'appuyant sur trois activités complémentaires et synergiques : un laboratoire spécialisé dans l'analyse des polluants chimiques de l'air pour tous les environnements, une activité de conception, de développement et de commercialisation de capteurs innovants « Made in France » pour la mesure en temps réel de la qualité de l'air et une offre digitale, constituée d'un logiciel d'analyse professionnel innovant capable de traiter les données de la qualité de l'air remontées par les capteurs. Cette dernière solution est complétée par son capteur citoyen individuel.

ALGTR
EURONEXT
GROWTH



Contacts

Groupe TERA

Tél. : +33 4 76 92 10 11
investors@groupe-tera.com